Un bulletin proposé et réalisé par la municipalité

LA GAZETTE DU VIGAN-EN-QUERCY

Vos informations locales

JUIN 2026

Mairie du Vigan-en-Quercy : **Tél**: 05.65.41.12.46 **Site**: www.levigan46.fr **Email**: contactmairie@levigan46.fr Intramuros xxxxxxxLundi au Vendredi : 8h-12h30 Samedi : 10h-12h30

LE MOT DU MAIRE

Chères Viganaises, chers Viganais,

En mars dernier, vous nous avez accordés à mon équipe et moi-même votre confiance pour conduire notre commune et je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Après un mandat de conseiller municipal, puis un mandat d'adjoint en charge de la culture, des associations et des écoles, me voici aujourd'hui Maire de Le Vigan-en-Quercy.

C'est pour moi un immense honneur, mais aussi une grande responsabilité que j'assume avec détermination.

Je suis particulièrement heureux et fier de pouvoir compter sur une équipe municipale motivée, engagée et profondément attachée à notre village.

Ce nouveau conseil municipal partage une même volonté : travailler dans l'intérêt général, avec sérieux, proximité et bien veillance.

Notre action reposera sur des valeurs essentielles : l'écoute, la disponibilité et la transparence.

Nous souhaitons maintenir un dialogue constant avec les habitants et vous informer régulièrement des projets en cours, de leur avancée et des décisions qui concernent la vie de notre commune.

Le Vigan-en-Quercy possède une richesse humaine, associative et patrimoniale exceptionnelle. Ensemble, nous continuerons à faire vivre notre village, à soutenir les initiatives, à accompagner les projets et à préparer sereinement l'avenir.

Vos idées, vos remarques et vos attentes sont précieuses pour construire collectivement, Le Vigan-en-Quercy de demain.

Avec toute ma confiance et mon engagement au service de notre commune.

Frédéric DEGAT

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

DEGAT Frédéric	Maire
LAGARDE Édith	1ère adjointe
DELMAS Yves	2ème adjoint
DE ABREU Zargha	3ème adjointe
MICHEL Christian	4ème adjoint
DELOR Joëlle	5ème adjointe
DEVOYON Louis	Conseiller municipal délégué
DARGENT Daniel	Conseiller municipal délégué

DELCHIÉ Mireille	Conseillère municipale
ÉLICHABE Liliane	Conseillère municipale
CASTAN Philippe	Conseiller municipal
MOORE Caroline	Conseillère municipale
REBOUL Patrick	Conseiller municipal
CIPRES Emmanuelle	Conseillère municipale
FRESQUET Vincent	Conseiller municipal
DELCASSE Marie	Conseillère municipale
GIVARNET Stéphane	Conseiller municipal
LAURENT Marjorie	Conseillère municipale
LHOTTELIER Thomas	Conseiller municipal

Travaux au cœur du village : des nuisances… mais un investissement indispensable

Depuis la fin du mois de mars, les travaux engagés dans notre village ont suscité interrogations et parfois agacement, notamment du côté des commerçants confrontés aux déviations et aux difficultés d'accès. Pourtant, ces aménagements étaient devenus indispensables. Voici pourquoi.

D'abord, l'état de vétusté des réseaux d'eau et d'assainissement ne permettait plus d'attendre.

Les fuites répétées entraînaient des pertes importantes, alors même que la préservation de la ressource en eau constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Moderniser ces infrastructures était donc une nécessité, autant pour des raisons écologiques que pour la sécurité et la qualité du service rendu aux habitants.

Ensuite, ces travaux s'inscrivent dans une volonté de redonner un nouveau visage à notre village.

L'objectif : rendre le centre plus agréable, plus attractif et plus propice à la flânerie. Trottoirs rénovés, espaces végétalisés, installation de bancs, mise en valeur de la collégiale… Autant d'aménagements qui profiteront à la fois aux habitants, aux commerçants et aux visiteurs. Une attractivité renforcée qui, à terme, devrait dynamiser la vie locale et soutenir l'activité économique.

Bien sûr, ces transformations ont un coût : poussière, boue, circulation perturbée… Les désagréments sont réels. Mais ils sont temporaires, et la municipalité espère que chacun pourra apprécier le résultat une fois le chantier achevé.

La phase 1 est, comme convenu, en pause pour l'été. Merci sincèrement pour votre patience et votre compréhension face aux informations parfois diffusées un peu tardivement sur Intramuros. Et un immense merci aux secrétaires de notre mairie qui, depuis la fin mars, ont répondu à vos questions avec autant de disponibilité que de fiabilité.

Le Plan Communal de Sécurité avance grâce à vous !

Suite à la réunion d'information sur le **Plan Communal de Sécurité**, plusieurs habitants se sont proposés comme **relais de quartier**, et nous les en remercions. Il nous manque toutefois encore quelques volontaires pour couvrir l'ensemble de notre territoire.

Vous souhaitez vous engager et devenir l'un de nos **relais** ?

Inscrivez-vous en mairie au secrétariat, ou envoyez-nous un mail à l'adresse : contactmairie@levigan46.fr

Merci pour votre aide et pour votre implication dans la vie de notre commune.

Le DICRIM (Dossier d'information communal sur les Risques majeurs)

Dans le cadre de la mise à jour de son plan communal de sauvegarde, la commune du Vigan-en- Quercy doit communiquer aux habitants le DICRIM ou Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). C'est un document obligatoire pour les communes françaises exposées à un ou plusieurs risques majeurs (naturels, technologiques, etc.).

Il a pour objectif d'informer les citoyens sur :
- Les risques identifiés sur le territoire communal.
- Les mesures de prévention et de protection mises en place.
- Les comportements à adopter en cas de danger

Ce document comportant 17 pages, nous ne pouvons pas vous le fournir en version papier mais nous vous proposons de le consulter en version numérique de plusieurs façons :
- en mairie où il est consultable du lundi au vendredi, de8h à12h et le samedi matin de 10h00 à 12h30
- en téléchargeant le document depuis le site de la Mairie du Vigan : rubrique « Sécurité »
- en consultant votre messagerie (mail) sur laquelle il sera diffusé si vous êtes inscrit(e)s sur le fichier population.

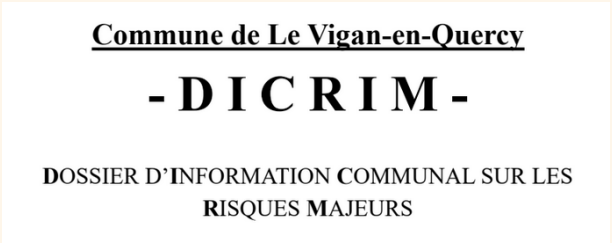
Commune de Le Vigan-en-Quercy

- D I C R I M -

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Informés, les citoyens intègreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Pour être prêt à réagir en cas de crise majeure, constituez votre kit d'urgence ! Pour cela, rassemblez dans un sac à dos les éléments suivants :

De l'eau et de la nourriture :

□ Conserves
□ Petits pots
□ Café, thé
□ Sucre
□ Eau (3 litres par personnes en bouteille)

Mes documents essentiels et les clés :
(Dans une pochette étanche)
□ Double des clés de maison et de voiture
□ Photocopie des papiers d'identité
□ Ordonnances
□ Argent liquide (en cas de panne des distributeurs de billets)

Mes médicaments et une trousse de premier secours :
□ médicaments du quotidien (traitement habituel et médicament de secours)
□ Lunettes de vue (paire de secours)
□ Alcool, gel hydroalcoolique
□ Masques
□ Pansements
□ Compresses

De quoi rester au chaud et s'éclairer :
□ Lampe de poche
□ Bougies
□ Allumettes
□ Briquet
□ Vêtements chauds
□ Couverture de survie

Du matériel de base :
□ Couteau multifonctions
□ Ouvre-boîte
□ Réchaud
□ Radio à piles afin de suivre les consignes des autorités
□ Piles de rechange
□ Batterie externe
□ Chargeur de téléphone
□ Savon

De quoi passer le temps :
□ Jeux
□ Livres ...

À PROPOS DU CONTRAT MUNICIPAL ÉTUDIANT

Souhaitant poursuivre son soutien en faveur des étudiants viganais dans la réalisation de leurs études supérieures, la commune renouvelle, pour la rentrée prochaine, le Contrat municipal étudiant (CME). Cette bourse d'études est accordée par le Centre communal d'action sociale (CCAS), en échange de la réalisation d'heures de contrepartie au sein de la collectivité ou des associations viganaises. Pour l'année 2025-2026, dix étudiants en ont bénéficié, sous conditions de ressources, pour un montant de 14 354 euros. Au total, 239 heures ont été réalisées en contrepartie. Outre l'aide financière accordée, le CME a montré son utilité comme outil de lien social entre les générations, permettant aux plus jeunes de travailler aux côtés des plus anciens. Aujourd'hui, un nombre conséquent d'étudiants n'ont pas toujours recours aux aides sociales auxquelles ils ont droit, que ce soit par manque d'information, complexité administrative ou découragement face aux démarches. Comme pour l'ensemble de la population, le coût de la vie et en particulier l'accès au logement et à l'emploi demeure un véritable enjeu pour les étudiants.

Les dossiers de demande pour la nouvelle année universitaire sont à retirer en mairie dès la première semaine de juillet.

À PROPOS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

À la suite des élections municipales, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Le Vigan-en-Quercy a renouvelé son Conseil d'administration. Composé pour moitié d'élus et pour moitié de représentants du monde associatif œuvrant dans les domaines de l'action sociale, de l'inclusion et du handicap, le CCAS agit en faveur de l'accompagnement de tous les habitants ayant des besoins spécifiques, des plus jeunes à nos aînés.

Le CCAS, c'est avant tout un accueil bienveillant, avec des élus à l'écoute, capables d'accompagner les démarches administratives et d'orienter les habitants vers les services et organismes compétents. Il peut notamment aider à la constitution de dossiers de Revenu de solidarité active (RSA), d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou d'Allocation aux adultes handicapés (AAH), accompagner les demandes auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), aider à la mise en place d'aides ménagères ou de portage de repas à domicile, ou encore soutenir les démarches liées à des impayés d'énergie, des difficultés de logement ou des situations de perte d'autonomie.

Le CCAS peut, lorsque cela est nécessaire, accorder des aides exceptionnelles, après épuisement des démarches auprès des organismes sociaux compétents et sous conditions de ressources. Ces aides sont étudiées et votées par le Conseil d'administration, présidé par Monsieur le Maire.

Pour ce nouveau mandat, Madame Joëlle Delor, adjointe au maire, assure la vice-présidence du CCAS. Elle est épaulée par Louis Devoyon, conseiller délégué à l'action en faveur de la jeunesse.

État civil Juillet 2025 à Juin 2026

GELDHOF Aurore 11/08/25**, GOUDJO MEUNIER** Naka 11/09/2025**, JEANJEAN** Blanche 05/05/2025**, LAMANDE** Raphaël 27/11/2025**, LAUREN** Éléanore 29/05/2025**, MALBEC** Charline 16/06/2025**, PLANCASSAGNE** Gabin 21/07/2025**, POMIES GANITO** Noah 25/08/2025**, VILLARS** Charly 26/07/2025**, BOUTILLON** Romy 22/01/2026**, BLONDEAU** Liana 04/04/2026**, BODART** Iona 09/05/2026.

AUZIÉ Michel 19/05/2025**, BRASSÉ née JOUVE** Colette 10/11/2025**, DELFOUR née AUSSEL** Odylle 16/11/2025**, FARGANEL** Jacques 09/12/2025**, FORTIN** Raymond 14/10/2025**, MAZE née CLAUX** Nicole 23/04/2025**, PARON** Denis 03/06/2025**, PEBREL** Roland 08/07/2025**, BREINE née LAMBERT** Marie-Thérèse 30/05/2025**, LACOUME** Christel 20/10/2025**, RODRIGUEZ** Christophe 31/12/2025**, SISTERNE née VALADE** Yvette 27/10/2025**, TURCATO** Philippe 25/02/2025**, GOULOUMÈS** Laurent 28/01/2026**, FLIEDEL** Karine 19/02/2026**, NESME** Esther 02/03/2026**, THOCAVEN** Raymonde 22/03/2026**, LAGARDE** Jean 03/04/2026**, CORBAL** Josette 18/04/2026**, LACAZE** Marie 22/04/2026**, BACH** Corinne 15/05/2025**, RYCKAERT** Stephaan 03/05/2025**, ARENES** Jean-Paul 24/05/2026**, HERITIER** Laurette 28/05/2026.

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE DU VIGAN EN QUERCY ANNEE 2025

1 Elements de contexte

La population du Vigan En Quercy est d'environ 1604 habitants sachant qu'un recensement est en cours en ce début d'année 2026.

Nous pourrons ainsi connaitre plus précisément le nombre d'habitants.

La commune emploie un peu plus de 20 agents répartis entre le service technique, le service administratif et les écoles (temps périscolaire et extra-scolaire).

La mairie dispose d'une cuisine centrale située dans l'école primaire.

Celle-ci a réalisé en 2025 un total de 42715 repas répartis entre la cantine (14424 repas pour le temps scolaire et 3508 repas pour le temps extra-scolaire)et le service de portage de repas pour les ADMR de Gourdon et de Catus(24783 repas).

La commune dispose d'un CCAS qui vient en aide aux habitants de la commune .Celui-ci accompagne également depuis de nombreuses années les étudiants de la commune au travers du contrat municipal étudiant (CME).

2 Priorités du budget

Pour cette année 2025 les dépenses réellement de fonctionnement ont été stabilisées passant de 1775916 euros à 1791120,45 euros soit une augmentation 0,8%

Ainsi à l'intérieur de celles-ci les charges à caractère général sont restées stables (622004euros en 2025 et 620282 euros en 2024).

Les charges de personnel sont en légèrement augmentation passant de 909390 euros à 941231 euros soit une augmentation de 31841 mais en tenant des remboursements suite aux absences maladies de certains agents l'augmentation est ramenée à 14434 euros.

Comme en 2024 le budget de la commune rembourse la totalité des charges de personnel et les budgets annexes eau et assainissement qui sont gérés en régie reversent une quote-Part au budget principal.

L'objectif pour 2026 sera toujours de continuer à maitriser ces charges .

Pour 2025 la CAF obtenue est en légèrement progression passant de 44 ke à 65 ke . *(Pour info, 1ke = 1 kiloeuro = 1000€)*

Cette Caf représente la marge de manœuvre dégagée par la commune sur son budget de fonctionnement.

Celle-ci associée aux excédents présents sur le budget d'investissement doit permettre la réalisation des grands projets à venir dont notamment la traversée du bourg qui comporte un volet important relatif à la réfection de nos réseaux d'eau et d'assainissement.

3 Eléments comptables

Les principales recettes de la commune sont constituées des ressources fiscales (403192euros), des dotations et participations de l'état (447736 euros) et des ventes et produits courants non financiers (832312 euros).

Ces derniers étant représentés notamment par les recettes issues du portage de repas (179990 euros) et par les revenus des immeubles (218325 euros).

Les principales charges de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général, des charges de personnel (voir montant indiqué précédemment et des charges de gestion courante (114269 euros).

Entre 2024 et 2025 les recettes réelles de fonctionnement ont augmentées de 5% et les dépenses réelles de fonctionnement de 0,9%.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 ont été de 219802 euros.

La trésorerie de la commune est passée de 1304914 euros au31/12/2024 à 1828129,96 euros au 31/12/2025.

En résumé :

Recettes de fonctionnement de la commune 1996540,97 euros et dépenses de fonctionnement de 1932739,48 euros.

Taux d'imposition TFB 31,08 % TFPNB 79,71% TH 7,08 %

En comparaison au niveau départemental : TFB 47,81% TFPNB 156,19% TH 18,55%

La commune possède 3 budgets annexes :

Budget eau :

Recettes de fonctionnement 308978 euros

Dépenses de fonctionnement 242451,38 euros

Recettes d'investissement 46316,02 euros

Dépenses d'investissement 27114 euros

Budget assainissement :

Recettes de fonctionnement 74965 euros

Dépenses de fonctionnement 68210 euros

Recettes d'investissement 24487 euros

Dépenses d'investissement 9080 euros

Budget atelier de découpe :

Recettes de fonctionnement 60000 euros

Dépenses de fonctionnement 59800 euros

Recettes d'investissement 0 euros

Dépenses d'investissement 200 euros

La commune n'a pas d'emprunt la CAF brute est donc égale à la CAF nette.

(pour info, CAF = Capacité d'auto-financement)

Hausse inquiétante du taux de refus des recyclables : le Symictom appelle à la vigilance

Les élus de notre commune et le **Symictom** souhaitent alerter les habitants sur une évolution préoccupante : **le taux de refus des déchets recyclables a fortement augmenté au mois de Mai**. Alors que notre syndicat se situait habituellement autour de **15 %**, ce taux atteint désormais **près de 35 %**.

Cette hausse traduit une dégradation du **tri sélectif** et entraîne des conséquences directes : des **coûts de traitement beaucoup plus élevés**, une pression accrue sur le budget du service, et, à terme, un impact possible sur la **TEOM**, " celle-ci **n'a pas augmenté depuis deux ans**."

Les élus appellent donc chacun à **redoubler de vigilance** dans ses gestes de tri.

Un tri bien fait permet de **réduire les refus**, de **maîtriser les coûts** et de **préserver la stabilité de la taxe**.

Merci à toutes et tous pour votre engagement quotidien en faveur d'un recyclage efficace et responsable

Rappel des horaires de tonte et de travaux bruyants

Afin de garantir la tranquillité publique et d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les habitants, il est rappelé que l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de générer des nuisances sonores, tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, perceuses, tronçonneuses ou tout autre équipement assimilé, est strictement encadrée par la réglementation en vigueur.

Horaires autorisés du lundi au vendredi

Les travaux de jardinage et de bricolage bruyants sont autorisés :
Du lundi au vendredi — de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**.
Le samedi — de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**.

Horaires du dimanche et des jours fériés

Afin de préserver le repos dominical et la sérénité des jours fériés :
Le dimanche et les jours fériés — de **10h00 à 12h00** uniquement.

Objectifs de cette réglementation

Cette organisation vise à **limiter les nuisances sonores** au sein des zones résidentielles, **préserver la tranquillité publique**, **favoriser le respect du voisinage** et la bonne entente entre riverains.
Il est rappelé que ces dispositions sont issues des arrêtés préfectoraux généralement en vigueur sur le territoire national.

Chiens errants : Responsabilité et civilité

Nous constatons de plus en plus de problème entre les promeneurs et les habitants, surtout sur le secteur de Simonet mais également ailleurs, nous vous rappelons donc **Les devoirs des personnes qui promènent leurs chiens sans laisse.**
Promener un chien sans laisse n'est pas un droit automatique. La loi française impose que tout chien soit surveillé et maîtrisé. Un chien non contrôlé peut être considéré en divagation (article L211□23 du Code rural), entraînant des sanctions.
C'est une **responsabilité importante**, car un chien en liberté peut représenter un danger pour lui-même, pour les autres animaux, pour les personnes, ou provoquer des nuisances. Les propriétaires ont donc plusieurs obligations essentielles :

- **Maîtrise du chien** — Le chien doit rester sous contrôle permanent. Cela signifie qu'il doit revenir immédiatement au rappel et ne pas adopter de comportements dangereux ou gênants.
- **Respect des autres usagers** — Le propriétaire doit éviter que le chien s'approche des enfants, cyclistes, joggeurs, animaux d'élevage ou autres chiens sans autorisation.
- **Prévention des accidents** — Un chien en liberté peut traverser une route, effrayer un cheval, ou provoquer une chute. Le maître doit anticiper ces risques.
- **Ramassage des déjections** — Même en liberté, le chien reste sous la responsabilité de son propriétaire, qui doit nettoyer derrière lui.

OLD à Le Vigan-en-Quercy : une obligation essentielle pour protéger notre commune

Située au cœur du Quercy, notre commune de Le Vigan-en-Quercy bénéficie d'un environnement naturel riche, mais aussi sensible aux risques d'incendie, surtout lors des périodes de sécheresse.
Pour protéger les habitants, les habitations et les espaces naturels, la loi impose une règle indispensable : **l'Obligation Légale de Débroussaillement (OLD).**
Celle-ci impose aux propriétaires de réduire la végétation autour de leur habitation ou terrain afin de limiter la propagation d'un incendie.
L'objectif est simple : protéger les maisons et leurs occupants, empêcher un feu de se propager rapidement, faciliter l'intervention des pompiers
Vous êtes concerné si votre propriété se situe dans une zone exposée au risque incendie, définie par arrêté préfectoral (cela représente une grande partie du territoire communal) ou à moins de 200 mètres d'un espace boisé.
L'obligation s'applique au propriétaire.

Ne pas respecter l'OLD peut entraîner : une amende pouvant atteindre 1 500 €, une intervention d'office par la commune, facturée au propriétaire, une responsabilité engagée en cas d'aggravation d'un incendie

Le débroussaillement consiste à : enlever les herbes hautes, broussailles et ronces, espacer les arbres, couper les branches basses, supprimer les végétaux morts, éloigner les arbres et arbustes des bâtiments.

Au delà des sanctions, c'est surtout une question de sécurité collective.

Plus d'infos: ***www.onf.fr FAQ OLD***

LA GAZETTE DU VIGAN-EN-QUERCY

LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

Tous les vendredis, juillet et août, dès 17h, pétanque sur la place du presbytère.

Organisation : Comité des fêtes.

Tous les mardis, du 07 juillet au 25 août, dès 17h, marchés de producteurs de pays, place du presbytère. Restauration sur place, animation musicale tous les soirs.

Organisation : Mairie et Association Le Vigan Culture et animation.

Du 03 juillet au 13 août, « 6èmes rendez-vous d'Aymare » : Lectures-spectacle, théâtre,

spectacles musicaux. Buvette et petite restauration sur place.

Tous les renseignements : *billetterie@theatre-aymare.com* / 06.26.94.71.08

Fête votive proposée par le Comité des Fêtes

Samedi 04 juillet, 18h : Ouverture de la fête , 20h : Repas sur la place du village (22€) *(Amener vos assiettes et vos couverts)*, Pensez à réserver au 06.08.76.88.63 avant le 30/06 , 22h : Soirée DJ avec Tac Tic Son

Dimanche 05 juillet, 11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un apéritif offert, 14h30 : Concours de pétanque en doublette , 15h30 : Bal musette gratuit avec Nelly musique

Samedi 08 août, Repas de la Société de chasse Viganaise. Animation avec Mick Fontaine.

Renseignements et inscription au 07.80.32.01.94.

Vendredi 04 septembre, 18h30, à l'Espace Jean Carmet :

Présentation de la prochaine saison culturelle municipale de l'Espace Jean Carmet . Entrée libre.

Et à venir après l'été… Dimanche 20/09, sortie mobylette, Samedi /10, Tournoi de fléchettes, et bien d'autres...